



École Saint-Louis-de-Gonzague

2430, terrasse Mercure
Montréal (Québec) H2H 1P2
Téléphone : 514 596-5880
Télécopieur : 514 596-2043
www.csdm.qc.ca/slg

**École Saint-Louis-de-Gonzague,
annexe**

2175, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H2H 1R3
Téléphone : 514 596-5871
Télécopieur : 514 596-7845

**Rencontre du conseil d'établissement
15 février 2023, 18h30
Plateforme ZOOM ou TEAMS (lien à venir)**

Projet d'ordre du jour

1 Ouverture de l'assemblée (5 minutes)

- 1.1 Désignation d'un.e secrétaire
- 1.2 Prise des présences et vérification du quorum
- 1.3 Désignation d'un.e gardien.ne du temps

2 Période réservée au public (10 minutes)

3 Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 minutes)

4 Adoption et suivi du procès-verbal du 23 novembre 2022 (10 minutes)

5 Modalités de fonctionnement du CÉ (5 minutes)

- 5.1 Calendrier et modalités des rencontres – information

6 Dossiers école et informations stratégiques (50 minutes)

- 6.1 Budget – adoption
- 6.2 Résolution #2022-2023_003_001 pour la répartition des montants reçus par l'établissement pour les mesures dédiées et protégées – adoption
- 6.3 Modalités d'application du régime pédagogique (grille-matière) – approbation
- 6.4 Consultation PÉVR 2023-2027 – consultation
- 6.5 Projet éducatif – suivi
- 6.6 Projet d'embellissement de la cour – suivi
- 6.7 Changement de nom de l'école – suivi
- 6.8 Demande de distribution de livres de la Banque TD – approbation
- 6.9 Critères de sélection de la direction d'établissement – information

7 Activités et sorties éducatives (10 minutes)

- 7.1 Rappel de la procédure d'approbation des activités – suivi
- 7.2 Sortie Maison théâtre du 15 décembre – approbation à inscrire au procès-verbal
- 7.3 Sorties éducatives à venir – approbation
- 7.4 Lecturothon – approbation
- 7.5 Bilan et destination des fonds recueillis lors du Marché de Noël – suivi

- 8 Le point des enseignant.e.s s.o.**
- 9 Dossier SDG s.o.**
- 10 Rapport du délégué au comité de parents (10 minutes)**
 - 10.1 Réunions du 13 décembre 2022 et du 31 janvier 2023
 - 10.2 Préparation de la réunion du 21 février 2023
- 11 Le point de l'OPP (5 minutes)**
 - 11.1 Vente des sapins – bilan
- 12 Courrier**
 - 12.1 Gestion de l'adresse courriel du CÉ
- 13 Membre de la communauté s.o.**
- 14 Varia**
- 15 Levée de l'assemblée**

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève. » (LIP, article 64)